

MIRECOURT, le 7 juin 2016

Monsieur et Cher Collègue,
Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE
LUNDI 13 JUIN 2016 à 18 HEURES

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Adoption des compte-rendu des séances des 4 avril et 2 mai
- Décisions municipales
- DIA
- Avancements de grade
- Mise à disposition
- Carte scolaire communale
- Remboursement de frais au titre des NAP
- Décision modificative n° 2
- Indemnité gardiennage de l'église
- Subvention à une association
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, SIMON, CLEMENT, BAILLY, WALTER, HUMBERT, SOMNY, DUBUC

MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, MICHEL, BLONDELLE, JAMIS, CITOYEN, FY

Absents ayant donné pouvoir : Mme VIDAL à Mme CHIARAVALLI, Mlle BENABID à M. SEJOURNE

Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Danièle CHIARAVALLI, Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016, dont lecture est donnée par Danièle CHIARAVALLI, est adopté à l'unanimité, celui de la séance du 2 mai 2016 est adopté par 26 voix pour et 2 contre (Mmes DUBUC et SOMNY).

--ooOoo—

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

04/01

Objet : Décisions municipales - information

- n° 2016-013 : désignation du cabinet GARTNER pour représenter la Ville dans litige qui l'oppose à M. DI GIORNO Giuseppe
- n° 2016-014 : modification du tarif "Opérations Spéciales" au Cinéma

Rio pour l'opération "Fête du Cinéma" du 26 au 29 juin 2016 et prolongation du 30 juin au 6 juillet inclus pour la fête du Cinéma BNP Paribas

- n° 2016-015 : mise à disposition de l'Espace Flambeau pour les épreuves écrites des examens du Lycée d'Enseignement Général et Technologique
- n° 2016-016 : tarifs de vente au Musée de la Lutherie au 10 juin 2016

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

04/02

Objet : renonciation à l'exercice
du droit de préemption

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Monsieur TROMBINI Jean-Claude, pour un bien cadastré AM 549, sis 13 rue Thiers, au prix de 11 400,00 €
- Monsieur OGET Stéphane, pour un bien cadastré AL 247, sis rue des Pampres, au prix de 26 000,00 €
- SCI PRIBAT, pour un bien cadastré AM 230 et AM 231, sis 42 et 44 rue Chanzy, au prix de 95 000,00 €
- Consorts MAURIN, pour un bien cadastré AL 100, sis 41 bis rue du Faubourg Saint-Vincent, au prix de 58 000,00 €
- Consorts LEJEUNE, pour un bien cadastré AL 325, 327 et 328, sis 68 rue Charles Nicolas Bazin, au prix de 95 000,00 €

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

04/03

Objet : Modification du tableau
des emplois - Avancements de
grade

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs agents municipaux peuvent bénéficier, par l'ancienneté acquise, d'un avancement au grade supérieur.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis, dans sa séance du 27 avril 2016, un avis favorable quant à ces avancements.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- éducateur jeunes enfants : - 1
- éducateur principal jeunes enfants : + 1
- adjoint administratif principal 2ème cl. : - 1
- adjoint administratif principal 1ère cl. : + 1
- adjoint technique 2ème cl. : - 1
- adjoint technique 1ère cl. : + 1
- adjoint technique principal 2ème cl. : - 1

- adjoint technique principal 1ère cl. : + 1
- agent de maîtrise : - 2
- agent de maîtrise principal : + 2
- brigadier : - 1
- brigadier chef principal : + 1
- ATSEM 1ère cl. : - 4
- ATSEM principal 2ème cl. : + 4
- ATSEM principal 2ème cl. : - 1
- ATSEM principal 1ère cl. : + 1

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} avril 2016
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif

--ooOoo--

04/04

Objet : Information : mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes du Pays de MIRECOURT

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un rédacteur principal 1ère classe (service marchés publics) à la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt pour une durée de trois ans à raison de 20 % de la durée hebdomadaire de l'agent concerné, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 avril 2016 quant à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

- prend acte de cette information.

--ooOoo--

04/05

Objet : Carte scolaire communale

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la carte scolaire communale qui va voir le jour à compter de la rentrée 2017. Ainsi dans ce cadre et après avoir pris acte du vote en date du 6 juin 2016 du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle, toutes les classes maternelles seront regroupées à partir de la rentrée 2017 dans les locaux sis rue Clemenceau.

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 Voix pour, 2 abstentions (Mme SOMNY et M. CITOYEN) et 1 Voix contre (M. JAMIS) décide de regrouper toutes les classes maternelles dans les locaux sis rue Clemenceau.

--ooOoo--

04/06

Objet : Remboursement de frais au titre des NAP

Dans le cadre des Nouvelles Animations Périscolaires (NAP), l'AAPPMA (activité pêche) sollicite un remboursement de dix cartes de pêches auprès des scolaires pour 60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

membres présents et représentés, vote le remboursement de dix cartes de pêche auprès de l'APPMA.

--ooOoo--

04/07

Objet : Décision modificative
2/2016 – budget Ville

Afin de raccorder un riverain de la rue du Docteur Joyeux au réseau électrique, une participation de la ville de 3.850,25 € TTC est demandée par ERDF. Cette dépense nécessite une décision modificative au sein du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de raccordement à cette habitation de la rue du Docteur Joyeux.

Il convient donc de prendre une décision modificative

DM n°2/2016. Budget Ville

Réception Sous-Préfecture
Le 23 juin 2016

- ° OP 130 – fonction 11 – article 2188 : - 4000 €
- ° OPNI – fonction 81 – article 21534 : + 4000 €

--ooOoo--

04/08

Objet : Indemnité de
gardiennage de l'Eglise de

Il convient de procéder au versement de l'indemnité annuelle versée pour le gardiennage de l'église était de 415.00 € pour l'année 2015. Le plafond indemnitaire annuel maximum applicable pour le gardiennage des églises communales demeure identique depuis la circulaire du 4 janvier 2011 NOR/INTD1301312C, soit 474.22 €. L'assemblée délibérante peut revaloriser cette indemnité dans la limite de ce plafond. Il est proposé au conseil municipal de verser le même montant qu'en 2015 pour l'indemnité de gardiennage de l'église qui sera donc de 415 €. Le crédit correspondant est prévu au budget primitif 2015 (6282 -020).

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix et 1 abstention (Mme DUBUC), vote une indemnité de gardiennage de l'église Notre-Dame de 415 €.

--ooOoo--

04/09

Objet : Subvention à une
association

L'association « Les Métronomes » a déposé une demande de subvention au titre de l'année 2016 après la séance consacrée à ce sujet le 2 mai dernier.

L'association qui n'avait pas déposé de demande en 2015 sollicite une subvention de 400 € pour financer ses projets 2016 : entretien du parc instrumental, aide et support lors des manifestations et échanges avec les autres écoles, défraiement des jurys, organisation des « master classes »,...

Réception Sous-Préfecture
Le 21 juin 2016

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer une subvention de 400 € à l'association les Métronomes.

--ooOoo--

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

N° 1 à 9

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT BARBIER

CLEMENT MOINE DIEZ

PREAUT SIMON WALTER

BAILLY HUMBERT SOMNY

DUBUC

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

EVROT FERRY DAVAL

MICHEL BLONDELLE JAMIS

CITOYEN FY

